

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE DELFINGEN INDUSTRY**

(Article L.225-37 du code de commerce modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011)

En application des dispositions légales, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société et du Groupe ainsi que des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La société s'est attachée à respecter l'esprit du cadre de référence complété du guide d'application rédigé par le groupe de Place créé par l'Autorité des Marchés Financiers pour faire évoluer et améliorer l'organisation et la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne tout en veillant à la bonne adéquation de cette organisation avec ses processus opérationnels et la taille du Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2014. Depuis le 5 mars 2010, le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT est applicable au sein de la société.

Afin de respecter les termes de ce code de gouvernance, le Conseil d'Administration en date du 23 juin 2011 a analysé les points de vigilance édictés par ce code.

### **Liste des services concernés par l'établissement de ce rapport**

Afin de se conformer aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers telles que ressortant du paragraphe 1 du « rapport 2009 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », le Président précise les services ayant contribué à la réalisation du présent rapport, à savoir :

- Direction Générale ;
- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Directions Opérationnelles.

### **Limitations des pouvoirs du Président Directeur Général**

Les statuts de la société et le Conseil d'Administration n'ont fixé aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur Général.

### **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Président établit en fin d'exercice le planning des réunions du Conseil pour l'exercice suivant.

Il prépare l'ordre du jour, le communique aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion et convoque le Conseil. Il dirige les débats lors des réunions.

Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour est remis au début de chaque réunion. Dans le souci de bénéficier d'une vision extérieure et d'avis indépendants, le Conseil d'Administration a souhaité s'ouvrir à des personnes extérieures au Groupe.

### **La composition du Conseil est la suivante :**

M. Bernard Streit, Président du Conseil d'Administration, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

Mme Françoise Streit, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;

M. David Streit, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 ;

S.A DELFINGEN GROUP, Administrateur, représentée par Monsieur Gérald STREIT, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;

M. Juan Manuel Diaz Huder, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

M. Georges François, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;

Mme Annie Kahn, Administrateur coopté, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;

Mme Danielle Levi-Feunteun, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

M. Frédéric Magne, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 ;

M. Cataldo Mangione, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;

M. Michel de Massougnés des Fontaines, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 ;

M. Bernhard Müller, Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard Streit, exerce également les fonctions de Directeur Général.

En raison de la taille de la société, d'un organigramme juridique très simplifié et de la relation étroitement entretenue entre le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les différentes directions fonctionnelles, le Conseil d'Administration ne compte aucun comité spécialisé.

Néanmoins, afin de respecter les dispositions de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 ayant transposé la directive CE/43/CE du 17 mai 2006, un Comité d'Audit et d'analyse des risques a été mis en place au sein de la société par une résolution du Conseil d'administration en date du 25 juin 2010.

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- Le 25 janvier 2013, avec pour ordre du jour, l'arrêté des chiffres d'affaires sociaux et consolidés du quatrième trimestre 2012 ;
- Le 22 mars 2013, avec pour ordre du jour, le rapport du président du Comité d'audit sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012, l'arrêté des comptes annuels et compte consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012, le projet d'affectation et de répartition du résultat de l'exercice 2012, le projet de rapport de gestion, la proposition de renouveler le mandat de l'un des CAC titulaires et de son suppléant, la proposition de nomination d'un nouvel Administrateur, la proposition de la ratification de la cooptation d'un Administrateur, l'ordre du jour et la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, la validation des documents de gestion prévisionnels (plan de financement, compte de résultat prévisionnel, tableau de financement pour l'exercice écoulé, actif réalisable et disponible ainsi que passif exigible), le versement des jetons de présence alloués au titre du deuxième semestre 2012, la synthèse de l'appréciation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Le 18 avril 2013, avec pour ordre du jour, la modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire ;

- Le 10 mai 2013, avec pour ordre du jour, l'arrêté des chiffres d'affaires sociaux et consolidés du premier trimestre 2013 ;
- Le 23 mai 2013, avec pour ordre du jour, l'autorisation d'émettre un emprunt obligataire ordinaire, l'approbation du remboursement de l'ensemble des frais engagés (frais de déplacement et frais annexes) par les Administrateurs dans le cadre des réunions de travail du Conseil d'Administration ;
- Le 19 juillet 2013 avec pour ordre du jour, l'arrêté des chiffres d'affaires sociaux et consolidés du premier semestre 2013, l'autorisation de donner des garanties dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire ordinaire, mise en œuvre du transfert de la cotation des titres vers Alternext ;
- Le 20 septembre 2013, avec pour ordre du jour, le rapport du comité d'audit sur les comptes du premier semestre 2013, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe DELFINGEN INDUSTRY au titre du premier semestre 2013, la révision du compte de résultat prévisionnel, l'autorisation de consentir des cautions, avals et garanties dans la limite de 10 000 000 euros pour une durée de 12 mois, le versement des jetons de présence alloués au titre du premier semestre 2013, la prise d'acte de la mise en place d'un prêt ;
- Le 9 novembre 2013, avec pour ordre du jour, l'arrêté du chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre 2013 ;
- Le 22 novembre 2013, avec pour ordre du jour, le calendrier des séances de l'année 2014, la présentation du budget 2014 et l'approbation de ce dernier, les décisions sur le caractère facultatif de communications d'informations ou de procédures à conserver à la suite du transfert de la cotation des titres sur Alternext, l'approbation préalable du système de facturation intra-groupe, le projet d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des Actionnaires par émission d'actions ordinaires, l'approbation d'une garantie à donner à une banque, la prise d'acte de la signature d'une convention de crédit ;
- Le 18 décembre 2013, avec pour ordre du jour, la constatation du montant des souscriptions reçues dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2013, la modification des statuts à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital, la décision d'augmentation du capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions à la suite de la réalisation de la première augmentation de capital, la modification des statuts suite à la réalisation de la seconde augmentation de capital, les pouvoirs, la prise d'acte de la signature d'une convention de crédit.

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes et stratégiques et prend connaissance de la vie de la société ainsi que des perspectives envisagées. Le Président du Conseil d'Administration est chargé de présenter les dossiers et, en sa qualité de Directeur Général mandataire social, est également chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration sont le résultat de réunions, d'entretiens ou de discussions entre la Direction Générale et les Responsables opérationnels.

### **Information des Administrateurs**

Les membres du Conseil sont informés de manière régulière des affaires courantes. Ils sont informés spécifiquement des événements majeurs de la vie de la société et du Groupe.

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois. Préalablement à la réunion, chacun des membres reçoit les informations détaillées sur lesquelles portera l'ordre du jour.

Le nouveau règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration en date du 18 février 2011 stipule expressément que le Conseil se réunira au moins 4 fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige; ce règlement intérieur rappelle également que le président doit transmettre les informations appropriées aux membres du Conseil d'Administration, et ce, en respectant un délai raisonnable.

## Réunions du Conseil d'Administration

En vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il se réunit au minimum quatre fois par an, afin d'arrêter les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Conformément à l'article 19 des statuts, les Administrateurs sont convoqués par tous moyens et même verbalement.

Aux termes de l'article 19-I des statuts, les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir au siège social ou en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs. D'une manière générale, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au siège de la Société.

Les procès-verbaux des réunions sont établis à l'issue de chaque réunion, sont adressés aux Administrateurs et font l'objet de l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante.

Sur les 10 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, toutes ont été présidées par Monsieur Bernard STREIT, Président du Conseil et Directeur Général.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions est de l'ordre de 73%.

## Séances de travail du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réunit l'ensemble des Administrateurs ainsi que le Directeur général de Delfingen Industry et le Directeur des Services Support. Ces réunions sont des séances de travail d'analyse et de réflexion portant sur l'évolution de la situation du Groupe, sur des questions stratégiques ou encore sur des événements ou sujets particuliers plus ponctuels.

Au cours de la réunion, le Président et les Directeurs présentent un rapport sur l'activité et sur la situation générale du Groupe : ressources humaines, finances, affaires commerciales. Ils soumettent les points sur lesquels le Conseil est amené à débattre, à prendre position et à arrêter les mesures à mettre en œuvre.

Le projet de compte-rendu de la réunion est ensuite établi et transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le compte-rendu définitif est approuvé lors de la séance suivante.

## Réunions mixtes

Des réunions mixtes rassemblent périodiquement les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif.

Au cours de ces réunions, représentant l'ensemble des Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, sont examinées les questions et problématiques posées par le Conseil d'Administration. Lors de ces réunions se décident les mesures et les plans d'actions à mettre en œuvre. Ces réunions sont éventuellement ouvertes à des experts internes ou externes au Groupe venant apporter leur expertise en fonction du sujet à traiter.

Ces réunions de travail interviennent de manière périodique. Des séances exceptionnelles sont organisées en fonction des besoins et des situations ponctuelles.

## Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

La société DELFINGEN INDUSTRY est intervenante dans un pacte d'Actionnaires conclu le 23 novembre 2009 entre la société DELFINGEN GROUP, sa société mère et le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA); ce pacte instaure diverses obligations réciproques à la charge de la société DELFINGEN GROUP et du FMEA, lesquels ont déclaré agir de concert dans le cadre d'une déclaration en date du 25 novembre 2009.

## Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

## Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social – Historique des attributions durant les exercices antérieurs

Néant

## Actions de performances attribuées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Néant

## Contrats de travail, Indemnités, Régimes de retraite complémentaires des mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Bernard STREIT Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Début du mandat : AG du 24/06/2011 Fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Non	Non	Non	Non

### Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre d'une part, l'un des membres des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale et ses intérêts privés ou tous autres devoirs lui incombant en exercice de cette fonction, et d'autre part, la société.

### Modalités de convocation des Assemblées

Aux termes de l'article 26 des statuts, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre simple adressée à chaque Actionnaire titulaire d'actions nominatives, ainsi que par avis inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette seconde Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

### Modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 28 des statuts définit les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales.

## « ARTICLE 28 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité. S'il s'agit d'un Actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par un mandataire Actionnaire membre de l'Assemblée ou par son conjoint.

Ce droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des Actionnaires. »

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social\***

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Bernard STREIT			
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant
Rémunération au titre d'un mandat social exercé sur Delfingen Group	70 431,48 €	70 431,48 €	70 431,48 €
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	1 266 €	1 266 €	1 266 €
Total	71 697,48 €	71 697,48 €	71 697,48 €

**Tableau concernant les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants\***

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Françoise STREIT			
Jetons de présence	-	-	-
Rémunération issue d'un contrat de travail	26 548,17 €	25 577,16 €	25 053,28 €
Rémunération variable	-	-	-
Total	26 548,17 €	25 577,16 €	25 053,28 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Danielle LEVI-FEUNTEUN			
Jetons de présence	9 912,50 €	11 437,50 €	10 675 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 912,50 €	11 437,50 €	10 675 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Gérald STREIT			
Jetons de présence	9 912,50 €	11 437,50 €	12 962,50 €
Rémunération issue d'un contrat de travail	-	-	21 608 €
Rémunération variable	-	-	-
Avantages en nature	3 419,76 €	3 003,90 €	0 €
Rémunérations au titre d'un mandat social exercé sur Delfingen Group	110 004,00 €	81 600,00 €	27 200,00 €
Total	123 336,26 €	96 041,40 €	61 770,50 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
David STREIT			
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	-	-	-

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Georges FRANCOIS			
Jetons de présence	9 912,50 €	11 437,50 €	12 962,50 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 912,50 €	11 437,50 €	12 962,50 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Michel de MASSOUGNES des FONTAINES			
Jetons de présence	7 100 €	7 625 €	9 150 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	7 100 €	7 625 €	9 150 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Juan Manuel DIAZ HUDER			
Jetons de présence	7 100 €	7 625 €	9 150 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	7 100 €	7 625 €	9 150 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Cataldo MANGIONE			
Jetons de présence	10 675 €	7 625 €	9 150 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	10 675 €	7 625 €	9 150 €

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
DELFINGEN GROUP			
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	-	-	-

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Frédéric MAGNE			
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	-	-	-

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Annie KAHN			
Jetons de présence	6 100 €	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	6 100 €	-	-

<b>Nom</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Bernhard MUELLER			
Jetons de présence	12 200 €	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	12 200 €	-	-

\*Nous attestons que lesdits tableaux reflètent bien l'intégralité des rémunérations perçues par les mandataires de la part de toutes les sociétés du Groupe ainsi que de Delfingen Group, et qu'il n'en existe pas d'autre. Il est rappelé que les charges d'exploitation comprennent des management fees et autres charges facturés par Delfingen Group et qui s'élevaient, pour 2013, à 4,4 M € (cf note aux états financiers consolidés N°39).

## Démarche d'analyse et perspectives :

L'objectif du Groupe est de :

- Poursuivre l'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière, et à l'identification et l'analyse des risques.
- Adapter en permanence ces outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe.

Après avoir mis en place un poste de Corporate Controller en 2012, l'ambition du Groupe sur les années 2013 à 2015 est de se doter de dispositifs de contrôle interne pertinents et performants à chaque niveau de responsabilité :

Basés sur :

- Un ensemble de procédures plus exhaustif ;
- La responsabilisation de l'ensemble des opérationnels qui sont au cœur des processus ;
- La mise en place d'une plateforme comptable et financière commune à tous les sites ;

Permettant de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- mieux contrôler et renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises ;
- limiter les risques.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe ainsi que par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

## PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Lors du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2010, la société DELFINGEN INDUSTRY a adhéré au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En conséquence de cette adhésion sans réserve à ces recommandations, la société DELFINGEN INDUSTRY déclare se référer plus particulièrement aux stipulations de l'article R 14 dudit code



concernant l'information sur les rémunérations versées aux dirigeants (et notamment les jetons de présence, mention à l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration qui stipule que les jetons de présence sont attribués sur la base suivante : assiduité aux réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'à tout comité ou commission annexe, apport technique particulier lors d'opérations spécifiques). Par ailleurs, et afin de se conformer aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise pour 2010 de l'Association Française de la Gestion Financière, les informations concernant les rémunérations figurent désormais dans un tableau intégrant ces données sur trois exercices sociaux.

Il est précisé que Monsieur Bernard STREIT n'est lié à la société DELFINGEN INDUSTRY (ou d'ailleurs toute autre société composant le Groupe DELFINGEN, à savoir Delfingen Group S.A, Delfingen Industry S.A et ses filiales étrangères et françaises, SCI Des Bottes) par aucun contrat de travail à quelque titre que ce soit.

Aucun mandataire social dirigeant ou non dirigeant (selon la définition donnée par le bulletin mensuel numéro 367 page 63 de 2002) ne perçoit de rémunération au sein de la société DELFINGEN INDUSTRY depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, date de l'activation de la société DELFINGEN GROUP. Les personnes concernées sont rémunérées au sein de la société DELFINGEN GROUP au titre de leur mandat social ou en tant que salarié.

## PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### Définition du contrôle interne

#### Cadre de référence

Delfingen Industry a mis en place des outils et des procédures dans le cadre de son contrôle interne. Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe pris dans son ensemble.

#### Objectifs

Le système de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le système de contrôle interne mis en place fournit une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des instructions et orientations fixées par la Direction ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la fiabilité, l'exhaustivité et la qualité de l'information produite, notamment l'information financière.

Par essence, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques ont été totalement éliminés. Il a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Dans le cadre du Groupe Delfingen, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres aux filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

### Périmètre du contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe, le Groupe étant défini comme la société mère Delfingen Industry ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

## Composantes du contrôle interne et de gestion des risques

### Environnement de contrôle

Le système de contrôle est construit autour d'une organisation basée :

1. **Sur une Direction Opérationnelle** qui regroupe l'ensemble des filiales, sous la responsabilité d'un Directeur Opérationnel.

Cette Direction est structurée en fonction des regroupements stratégiques des Business Units (BU) au sein de ses quatre secteurs opérationnels :

- Automobile EASA (Europe, Afrique, Amérique du Sud) ;
- Automobile NCA (Amérique du Nord, Centrale) ;
- Automobile ASIA ;
- Marchés de spécialités.

Le secteur opérationnel « Automobile EASA (Europe, Afrique, Amérique du Sud) » regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux EASA ;
- BU Transfert de fluides EASA ;
- BU Assemblage mécanique ;
- BU Assemblage de faisceaux.

Le secteur opérationnel « Automobile NCA (Amérique du Nord, Centrale) » regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux NCA ;
- BU Transfert de fluides NCA.

Le secteur opérationnel « Automobile ASIA » regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux et transfert de fluides Filipinas (UGT 6).
- BU Chine (UGT 7) ;
- BU Inde (UGT 8).

Le secteur opérationnel « Marchés de spécialités » regroupe les BU suivantes :

- BU Equipements Electriques ;
- BU Bâtiment et Habitat.

La Direction Opérationnelle s'appuie sur :

- Des Business Group (Commercial et Recherche et développement) ;
- Des Directions Centrales Opérationnelles (Qualité, Achats, Supply Chain, Gestion des données et Direction Industrielle).

2. **Sur une Direction Centrale** qui s'appuie sur les métiers de la Finance, des Ressources Humaines, du Juridique, de la Communication et des Systèmes d'Information.

Pour chacune de ces entités, le Groupe a défini leurs missions, leur organisation, leurs contributions aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Le Groupe est fortement attaché aux valeurs d'intégrité et d'éthique qui s'expriment dans les valeurs fondamentales du Groupe de responsabilité, de partage, de liberté et d'amélioration continue. Ce cadre de valeur fournit une référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes et a notamment pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les salariés, les Actionnaires... Tous les salariés ont pour responsabilité de s'y conformer.

### Evaluation et gestion des risques

L'identification et l'analyse des risques sont de la responsabilité du Comité Exécutif du Groupe.

La Direction des Opérations suit plus spécifiquement les risques opérationnels, notamment les risques liés aux matières premières, industriels, à la sécurité et à l'environnement.

La Direction Juridique gère les risques juridiques du Groupe, notamment les risques liés à la propriété industrielle, aux actions en responsabilité.

La Direction des Ressources Humaines s'assure de la bonne application de la législation sociale, du respect de nos valeurs

La Direction Financière gère les risques liés aux activités financières du Groupe, en particulier la conformité des comptabilités aux normes comptables locales, les risques de change, de taux, de liquidité, fiscaux et de fraude.

Les principaux risques identifiés sont le risque macroéconomique, le risque de crédit clients, les risques financiers (change, liquidité et contrepartie), la volatilité du cours des matières premières, ainsi que les risques fiscaux et douaniers. Ils sont recensés dans le chapitre concernant les facteurs de risques pages 116 à 122.

La prise en compte de l'exposition au risque fait partie intégrante des processus décisionnels et opérationnels.

### **Activités de contrôle**

Dans le cadre du système qualité de Delfingen Industry, les processus de l'entreprise sont décrits. Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés. Dans le cadre de ce système, des audits sont organisés pour vérifier la conformité aux normes du Groupe. Des auditeurs qualifiés sont formés à cet effet. A ces audits internes s'ajoutent les certifications attribuées par les organismes externes, les clients et les fournisseurs.

Chaque année, la direction financière met en œuvre en accord avec le comité d'audit des missions de contrôle interne dans les filiales du Groupe en tenant compte des cycles des flux et des besoins de l'entreprise.

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent sur des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale.

### **Information et communication**

Les informations issues des systèmes de gestion sont analysées et diffusées auprès des managers concernés qui disposent ainsi de tableaux de bord pour gérer leurs activités.

Chaque Directeur est responsable de son activité et de ses performances financières et opérationnelles conformément au plan d'actions et au budget prévisionnel discutés et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le suivi et le contrôle des performances sont basés sur un processus de reporting. Dans ce cadre chaque société du Groupe prépare :

- un reporting hebdomadaire concernant le chiffre d'affaires réel et prévisionnel ;
- un reporting mensuel concernant l'ensemble des informations financières et opérationnelles ;
- Un reporting mensuel sur la trésorerie réelle et prévisionnelle ;
- Un cycle annuel budgétaire.

Ces éléments, définis au niveau Groupe, sont consolidés et diffusés auprès du Comité Exécutif du Groupe et des différents responsables. Ils constituent des outils essentiels dans le pilotage de l'activité du Groupe et dans le choix de ses orientations stratégiques. Ils permettent d'identifier, analyser et traiter toute dérive éventuelle au plus tôt.

La Direction Opérationnelle effectue une revue avec chaque Directeur de Site pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du site, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base bimensuelle.

La Direction Financière, au travers du Contrôle de gestion, analyse et valide les reportings mensuels intégrés dans la consolidation.

Le Comité Exécutif se réunit chaque mois pour analyser l'évolution des résultats financiers et de la performance du Groupe, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle et préalablement à chaque séance de travail du Conseil d'Administration.

### **Pilotage du contrôle interne**

Le système de contrôle interne est piloté conjointement par la Direction Générale « des services supports » et la Direction Générale « Industrielle » avec l'appui de la Direction Financière.

En 2012 a été créé un poste de Corporate Controller au sein de la Direction Financière afin de renforcer les processus du contrôle interne au sein du Groupe.

Des missions d'audit spécifiques liées aux activités de contrôle relatives à l'information financière et comptable sont effectuées chaque année dans les filiales.

Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux entités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés.

L'audit interne est également amené à faire des recommandations sur l'amélioration des procédures et des standards financiers de gestion.

Les travaux et conclusions des missions de l'audit interne sont présentés aux réunions du Comité d'Audit.

Ce processus de revue et d'amélioration continue est formalisé au travers de notre Système de Management de la Qualité certifié conforme aux standards ISO 9001 et ISO TS16949 version 2002. Ce système documenté touche aux points essentiels de notre activité.

Il se traduit par l'application de procédures et de documents d'enregistrements standardisés et disponibles au travers de notre réseau d'informations interne.

L'ensemble de ces activités concourt à l'amélioration permanente des résultats du Groupe.

### **Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et états financiers consolidés**

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces procédures sont mises en place au niveau local.

Elle assure le suivi de l'évolution des normes et l'homogénéité des principes comptables et, en liaison avec le Contrôle de Gestion, un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations.

Le responsable de la consolidation et le Corporate Controller ont la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. Ils définissent des instructions de clôture détaillées, comprenant notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes de bilan, le processus de réconciliation des transactions entre les sociétés du Groupe.

Des comptes sociaux et consolidés sont établis mensuellement dans des conditions similaires à celles des clôtures semestrielles et annuelles.

Le Contrôle de Gestion analyse la pertinence et la cohérence des informations reportées au niveau de chaque filiale, il mesure leur performance ainsi que la performance économique du Groupe. Il prépare une synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction générale. Les analyses effectuées portent notamment sur les ventes, les marges, le résultat opérationnel par zones géographiques et/ou Business Group.

Les variations mensuelles sont analysées, ainsi que les écarts par rapport au budget. Ces éléments sont examinés chaque mois par le Comité Exécutif du Groupe.

Des missions spécifiques liées aux activités de contrôle relatives à l'information financière et comptable sont effectuées chaque année dans les filiales.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui attestent au 30 juin et certifient au 31 décembre, les états financiers consolidés du Groupe. L'examen des états financiers des sociétés concourant à l'établissement des comptes consolidés est réalisé de manière concertée

entre les Commissaires aux Comptes de la société mère et les auditeurs locaux. Cette concertation se concrétise par l'envoi d'instructions d'audit, l'établissement et l'exploitation de questionnaires d'audit, l'envoi par les auditeurs locaux d'un rapport d'examen limité au 30 juin et d'un rapport d'audit au 31 décembre et une communication sur des points particuliers.

Les travaux d'audit des Commissaires aux Comptes de la société mère sont enrichis par des visites réalisées, chaque année, sur plusieurs sites du Groupe.

Le Comité d'Audit, créé le 25 juin 2010, assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité des informations fournies aux Actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

La Direction Financière du Groupe est en charge de concevoir et diffuser l'ensemble de la communication financière à destination des marchés financiers :

- document de référence ;
- communiqués à caractère financier ;
- documents utilisés lors des rencontres avec les analystes financiers et investisseurs.

La conception du document de référence est coordonnée par la Direction Financière, revue par la Direction des Services Support et validée par le Conseil d'Administration avec une forte contribution de la Direction Juridique. Leur rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine et contribuant à la richesse et à la qualité des informations données.

Les informations financières communiquées sont systématiquement revues par la Direction des Services Support.

Les annonces des résultats sont également revues par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.